

GAZETTE COMMUNALE

Juin 2023



Le site de
Peyrepertuse

SaUtA-RoCs

Gazette de Duilhac Sous Peyrepertuse JUIN 2023

ne pas jeter sur la voie publique



SOMMAIRE

Le mot du Maire

Bulletin municipal

Les finances communales

Communication mairie

Logements vacants

Moulin De Ribaute

Les projets en cours

Déchèterie

Infos pratiques

Agenda

Vivre au village

Le coin des Sauta Rocs

Le mot du Maire



*Le Gazette des Sauta Rocs vous avez manqué,
la voici de retour avec les beaux jours
sous un nouveau format.*

*Vous y trouverez, j'en suis sûr, de nombreuses
informations utiles qui vous permettront
notamment de mieux connaître les actions engagées
par la mairie qui entame déjà
la seconde moitié de son mandat.*

*En trois ans, nous avons réalisé
de nombreux projets que vous retrouverez
listés ci-après.*

*La mise en œuvre de tous ces projets,
du plus petit au plus important peut parfois vous
sembler long mais nous travaillons avec les services
communaux pour respecter chaque étape nécessaire
à leur bonne réalisation et dans les meilleures
conditions financières pour la commune,
ce qui suppose de l'anticipation et de la patience.*

*Je terminerai cet édito en vous souhaitant
de passer un agréable été*

Alex RAINERO





LES ELUS:

Maire : Alex Rainero

1er Adjoint : Didier Dejoie

2ème Adjointe : Audrey Pelletier

Conseillère : Mélanie Garcia

Conseillère : Elisabeth Maillol

Conseillère : Gabrielle Schmidt

Conseiller : Jérôme Béquet

Conseiller : Patrick Caraguel

Conseiller : Smaël Ollive

Conseiller : Cyril Daubrège

Lors des conseils municipaux, les élus délibèrent et votent en s'efforçant de représenter au mieux les administrés.

Bonne nouvelle !!!!

Cette année encore, ils ont opté pour le maintien du taux d'imposition des taxes locales sans augmentation.



En trois ans, nous avons réalisé de nombreux projets parmi lesquels :

En 2020

- ✓ *Le profil de plage du Moulin de Ribaute,*
- ✓ *Les travaux de la 5ème tranche d'aménagement des espaces publics, Rue des acacias et rue des amandiers.*
- ✓ *Avec la participation des bénévoles de l'association du Café du village, nous avons fait faire les travaux de rénovation de la salle de classe de l'ancienne école*

En 2021

- ✓ *Pour les bâtiments communaux : mise en conformité électrique, amélioration informatique, éclairage LED, travaux acoustiques, réfection de gouttière*
- ✓ *Pour le service technique : achat de matériel, bétonnière, débroussailleuse*
- ✓ *Rénovation du court de tennis avec l'aide financière du Département de l'Aude, de l'Etat et de la Fédération Française de Tennis*
- ✓ *Et enfin, nous avons initié des études préliminaires pour l'aménagement écotouristique du Moulin de Ribaute avec une large concertation qui a permis d'aboutir à un projet global qui vous a été présenté en réunion publique en juin dernier.*

En 2022

- ✓ *La station satellite pour que tout le village puisse avoir les chaînes de la TNT sans dépendre des aléas du Mont Tauch*
- ✓ *Un système de chauffage, plus performant et plus économique pour la billetterie du château et la mairie (nous ferons d'ailleurs de même pour les autres bâtiments communaux petit à petit)*
- ✓ *La mise en place d'un rideau métallique à la billetterie du château ainsi qu'un système de vidéo surveillance pour raisons de sécurité*

En 2022

_(suite).

- ✓ *Le remplacement des 2 mats d'éclairage public à l'aire de jeux*
- ✓ *Le changement du garde-corps de la terrasse du Tennis*
- ✓ *L'achat des terrains nécessaires à la mise en œuvre du projet du Moulin de Ribaute*
- ✓ *La Déclaration d'Utilité Publique de la Source de Duilhac*
- ✓ *la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement, qui donne des préconisations sur les actions et travaux à entreprendre sur le réseau d'assainissement et sur la station d'épuration*

En 2023

- ✓ *Un travail avec le Département sur la signalétique des sites Pays Cathare*
- ✓ *La réparation de la toiture de la Halle prise en charge par l'assurance de l'entreprise qui avait fait des malfaçons*
- ✓ *Le début de la 1ère tranche des travaux d'aménagement du Moulin de Ribaute pour la zone du Moulin*
- ✓ *Les fouilles d'archéologie préventive sur la zone du futur parking*
- ✓ *La mise en œuvre de certains travaux préconisés sur le réseau d'assainissement*
- ✓ *Une étude pour la rénovation du bâtiment de la cave coopérative*
- ✓ *La remise en état du mur principal de soutien des jardins*
- ✓ *La réparation d'une importante fuite d'eau sur le réseau communal suite à une recherche nocturne. Sachez que nous traquons toutes les fuites sur notre réseau pour préserver la ressource. Les réparations sont faites en régie par les agents communaux.*

Les agents communaux ?

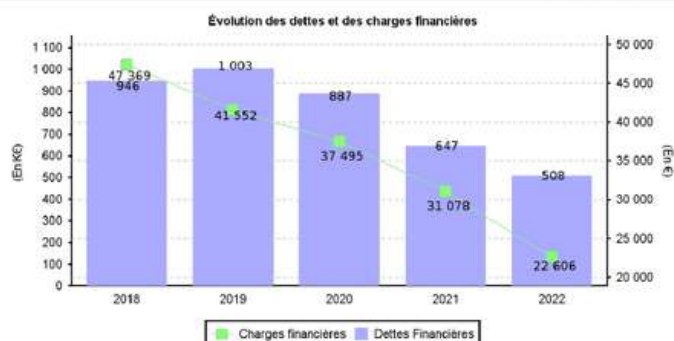
A l'année la commune emploie 10 agents en équivalent temps plein (ETP), dont 2 actuellement en congé maladie longue durée + 1,67 ETP sur 6 mois en contrat aidé pris en charge à 60% par le Département de l'Aude + 2 ETP sur 3 mois + 2 ETP sur 2 mois en contrat saisonnier.

Afin de vous permettre une lecture transparente du budget de la commune, recettes dépenses, investissements, subventions... Voici une vision exhaustive du budget général de la commune



*. Selon le bilan de monsieur Ferras Jean-Charles
Inspecteur Divisionnaire
et Conseiller aux Décideurs Locaux
le Fonds de roulement se reconstitue depuis 2020.
La commune se désendette.
En voici les points principaux:*

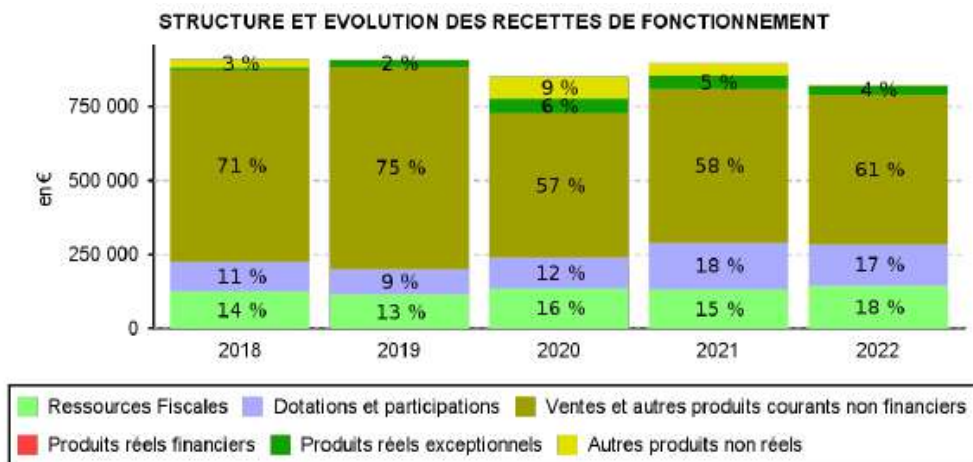
Endettement



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

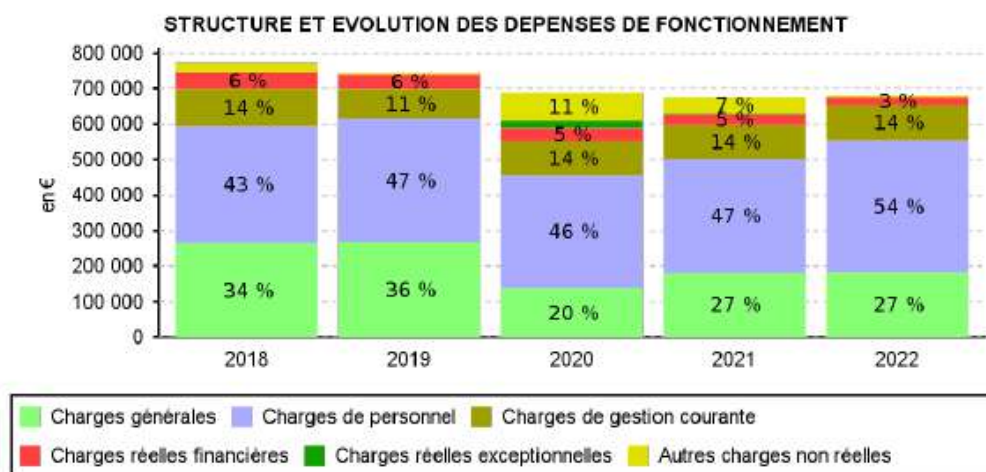
L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Une question?



Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurance...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).



Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

Eau index compteurs :



Le service technique procédera au relevé des index des compteurs d'eau de votre habitation où résidence secondaire entre le 18 septembre et le 08 octobre 2023.

*Les personnes qui ne seront pas présentes durant cette période et/ou celles dont le compteur se trouve à l'intérieur du logement sont priées de bien vouloir communiquer leur index à la mairie avant cette date, soit directement au secrétariat ou dans la boîte aux lettres ou par mail :
mairie@duilhac.fr.*

Auquel cas, la consommation sera estimée sur l'année précédente N-1 (2022).

Etat civil :

Important !!!

Pensez à faire recenser votre enfant à la mairie dès ses 16 ans pour qu'il puisse participer sur convocation à la « journée de défense et citoyenneté » (JDC). Une attestation lui sera remise à l'issue de la JDC, lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours d'état (permis de conduire, examens scolaires, concours)

Service urbanisme :

Avant d'engager les travaux de votre logement et de votre façade, il est impératif d'en faire la déclaration auprès du service urbanisme de votre commune. Si vous voulez déposer une demande, merci de bien vouloir prendre rendez-vous au secrétariat de la mairie.

Urbanisme

Service aux citoyens

Le village de Duilhac étant situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, vos travaux sont soumis à réglementation. Voici un récapitulatif vous permettant d'en prendre connaissance.

N'hésitez pas à vous rendre en mairie pour des renseignements complémentaires.

Chassis et serres:

Dont la hauteur est \leq à 1.80 m et surface \leq à 2000m²

→ Déclaration préalable (R421.11Ie)

Dont la hauteur est $>$ à 1.80 m et \leq à 4m et surface \leq à 2000m²

→ Déclaration préalable (R421.11Ie)

Mur hors de clôture et mur de soutènement

Mur dont hauteur \leq à 2m

→ Déclaration préalable (R421.11Ie)

Dont la hauteur \leq à 4 m et surface 2000m² dont hauteur $>$ à 4 m

→ Permis de construire (R421.1)

Mur de soutènement

→ Déclaration préalable (R421.11Ie)

Terrasse de plain pied:

→ Déclaration préalable (R421.11Ig)

Mur dont hauteur $>$ à 2m

→ Déclaration préalable (R421.11Ie)

Clôture:

→ Déclaration préalable (R421.12a)

Travaux de ravalement:

→ Déclaration préalable (R421.17a)

Attention:

une déclaration préalable est également exigée lorsque le projet est situé dans d'autres périmètres de protections (voir art R 421-17-1)

Réglementation travaux et façades



Constructions:

Dont la hauteur est \leq à 12m
Emprise au sol \leq à 5m² et la surface
de plancher \leq à 5m²

→ Déclaration préalable (R.421-11 I a)

Dont la hauteur est \leq à 12 m
Emprise au sol \leq à 20m² et
surface de plancher \leq à 20m²

→ Déclaration préalable (R.421-11 I a)

Dont la hauteur \leq à 12 m
Emprise au sol \leq à 12m
ou

surface de plancher ou les deux $>$ à 20m²

→ Permis de construire (R. 421-1)

Piscine

Dont la hauteur $>$ à 12m

→ Permis de construire (R. 421-1)

Dont bassin \leq à 10m²

→ Déclaration préalable (R.421-11 II d)

Dont bassin $>$ à 10m² et \leq à 100m²
non couverte ou avec une couverture d'une
hauteur \leq à 1,80m

→ Déclaration préalable (R.421-11 II d)

Dont bassin \leq à 100m²
et couverture $>$ à 1,80m
ou bassin $>$ à 100m² couvert ou non

→ Permis de construire (R. 421-1)

Habitation légère de loisirs

(sur emplacement prévu par l'article
R.111-38)

Quelle que soit la superficie
Déclaration préalable (R.421-11 I a)

eau potable :

Vous trouverez ci-après, la synthèse de l'ARS occitanie (Agence Régionale de Santé) regroupant les résultats des tests sanitaires effectués sur le réseau d'eau potable de la commune.



ars Agence Régionale de Santé Occitanie

Gestionnaire : Duilhac Sous Peyrepertuse
Réseau : Duilhac Sous Peyrepertuse (011000275)

Conclusion sanitaire

2022
Eau de bonne qualité.
La ressource doit être autorisée et protégée.

Origine et protection de la ressource

Origine de l'eau : **souterraine**.
État d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) : **Captage(s) non autorisé(s) au titre du Code de la Santé Publique**

Quelques conseils

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
Après quelques jours d'absence, pensez à faire couler l'eau avant de la consommer.

Vigilance sécheresse :

- Éviter de laisser couler l'eau
- Utiliser les appareils de lavage à plein

Installer des équipements économes en eau...
Respecter les restrictions sur le remplissage des piscines.
Adoptez les gestes du quotidien pour économiser l'eau et respectez les consignes d'usage des autorités locales en situation de sécheresse.

Retrouvez toute les informations sur la qualité de l'eau sur www.occitanie.ars.sante.fr ou auprès de la Délégation Départementale de l'Aude de l'ARS.

Principaux paramètres mesurés

Bactériologie (Limite de qualité : 0 UFC/100mL)
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. **Eau de bonne qualité bactériologique.**

Nitrates (Limite de qualité : 50 mg/L)
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. **Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.**

Pesticides (Limite de qualité : 0.1 µg/L par substance 0.5 µg/L pour la somme des substances)
Substances chimiques utilisés le plus souvent pour protéger les cultures ou pour désherber. Un minimum de 228 molécules est recherché. **Pas de dépassement de la norme sur la période.**

Aluminium (Référence de qualité : 200 µg/L)
Élément naturellement présent et utilisé dans certaines filières de traitements de l'eau. **La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.**

Dureté (Pas de limite de qualité)
Teneur en calcium et en magnésium exprimée en Degré français (°f). **Eau dure.**

Détails des résultats
Nombre de contrôles : 6
Nombre d'analyse(s) non conforme(s) : 0
Concentration moyenne : 6,6 mg/L
Concentration maximale : 8 mg/L
Somme maximale des concentrations en pesticides : <0,01 µg/L
Concentration moyenne : <10 µg/L
Concentration maximale : <10 µg/L
Concentration moyenne : 23,5 °f
Concentration maximale : 25,1 °f

Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale de l'Aude
14, rue du 4 septembre ZP 48
11021 CARRASGONNE Cedex
www.occitanie.ars.sante.fr

ars Agence Régionale de Santé Occitanie



**REGLEMENTATION
SUR LES CHIENS
DANGEREUX**

(loi n°2008-582 du 20 juin 2008)

Tous les chiens n'ont pas les mêmes caractères et certains sont considérés comme "plus dangereux" que d'autres selon leur race d'origine.

Même si cette appréciation reste subjective elle est le résultat de la dérive de la part certains maîtres ayant entraîné leur chien à l'attaque.

Des règles ont été mises en place pour protéger la population et limiter les risques d'agressions de ces types de chiens classés en 2 catégories:

1/ chiens " d'attaque et de défense"

2/"chiens de garde et de défense"

La personne qui envisage de détenir un chien inscrit sur la liste des chiens susceptibles d'être dangereux (appelés aussi "chiens catégorisés"), doit remplir toutes les conditions ci-dessous :

La personne doit avoir obtenu un permis de détention pour l'animal.

*Etre âgée d'au moins 18 ans,
Ne pas être sous tutelle (sauf autorisation du juge des tutelles),
Ne pas avoir été condamnée pour crime ou délit inscrit au bulletin n°2 du casier judiciaire (pour les Étrangers, sur un document équivalent),*

*Ne pas avoir fait l'objet d'une décision de retrait du droit de propriété
ou de garde d'un chien, en raison du danger qu'il représentait pour les personnes ou les animaux domestiques (sauf dérogation accordée sous conditions par le maire si cette décision de retrait date de plus de 10 ans).*



**REGLEMENTATION
SUR LES CHIENS
DANGEREUX**

*Identification par puce électronique (tatouage admis pour les chiens restant en France),
Certificat de stérilisation des chiens de 1ère catégorie (mâle et femelle),
Assurance en responsabilité civile couvrant les risques occasionnés par l'animal,
Vaccination annuelle contre la rage consignée dans le passeport européen de l'animal,
Evaluation comportementale du chien réalisée par un vétérinaire
Attestation d'aptitude obtenue auprès d'un formateur habilité.*

Les chiens de garde et de défense doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure titulaire d'un permis de détention :

sur la voie publique, dans les lieux publics et, plus généralement, les locaux ouverts au public.

Le propriétaire ou le détenteur d'un chien de 1ère et 2ème catégorie qui ne respecte pas les obligations prévues par la réglementation s'expose à des sanctions pénales.

Rappel

*De manière générale, qu'il soit catégorisé ou non votre animal de compagnie doit être tenu en laisse et accompagné sous votre surveillance ou celle de la personne qui en a la garde.
De plus, par mesure de propreté et pour le bien de tous, il est impératif de ramasser ses déjections.*



Moulin de Ribaute:

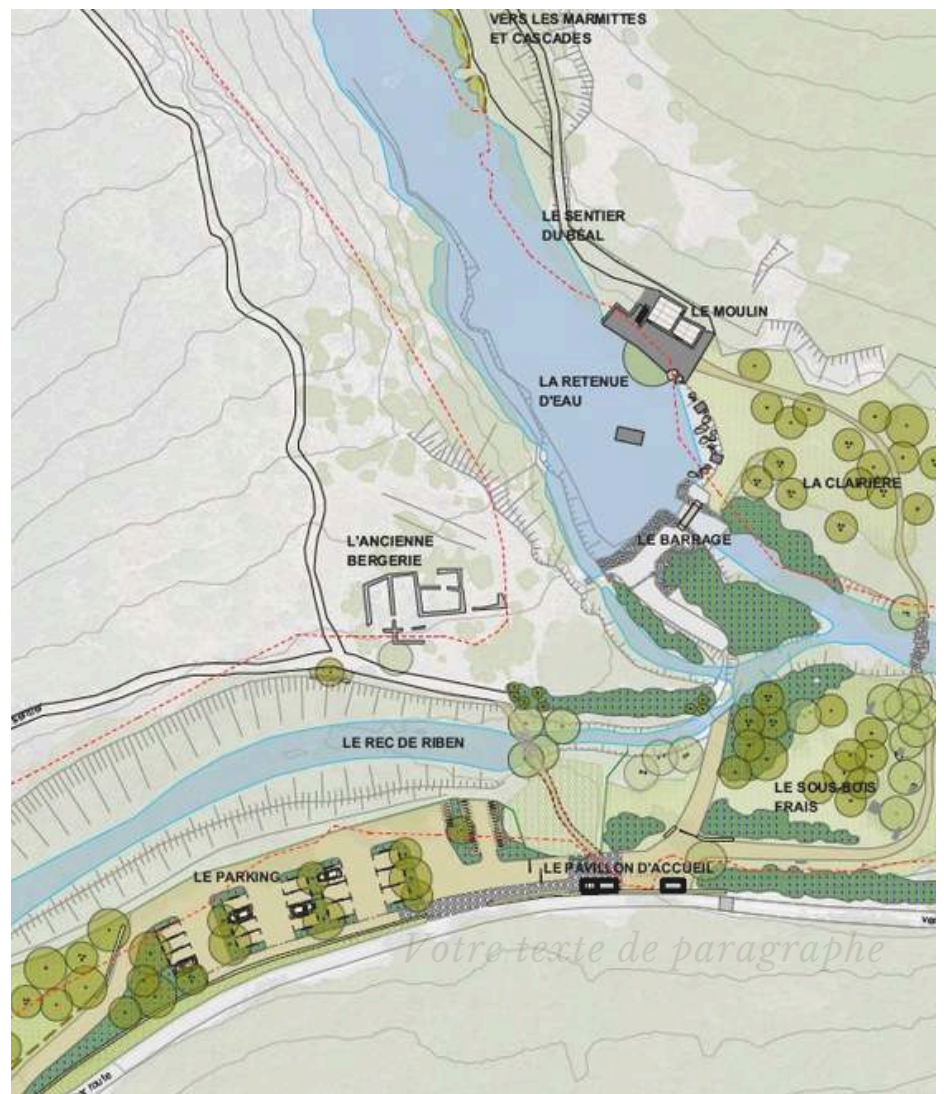
Avancement du projet:

Le site du moulin de Ribaute suscite le questionnement, Dernièrement une étude a été réalisée par un architecte/paysagiste afin de repenser le site dans son ensemble en impliquant une démarche éco-responsable et en favorisant l'accès des villageois.

Nous vous présentons donc, le nouveau projet, illustré par des croquis vous permettant de visualiser le nouvel aménagement. Les travaux sont prévus pour la fin de l'année si tout se passe comme prévu...



Duilhac
sous Peyrepertuse



Ci-dessus le croquis général du site. le parking sera arboré et réservé en partie aux villageois et aux personnes à mobilité réduite.

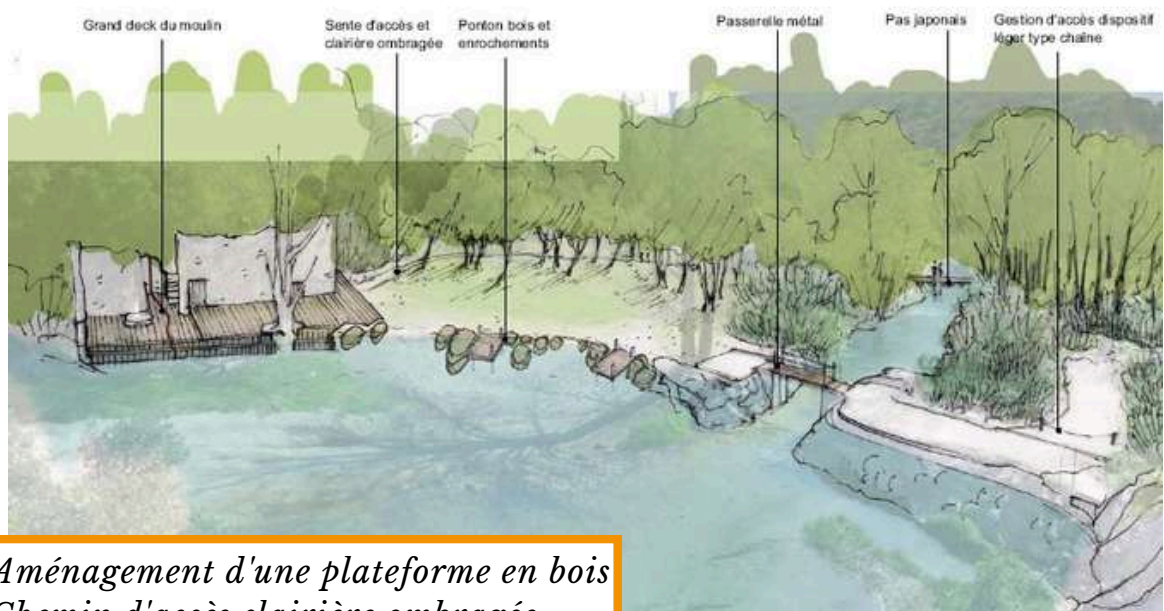
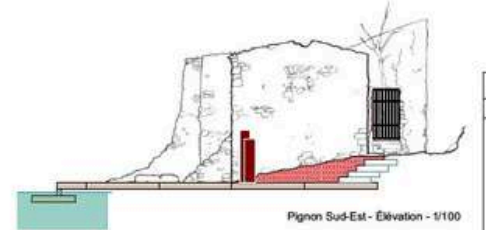
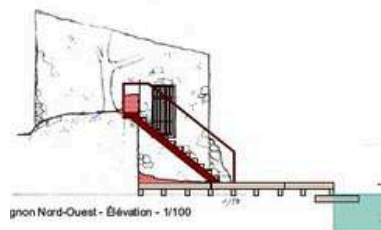
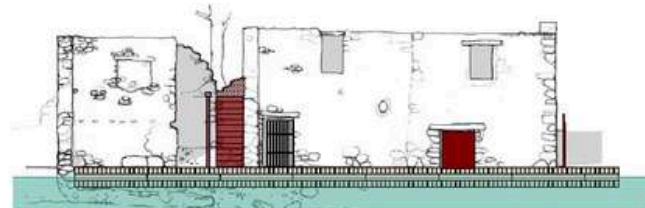
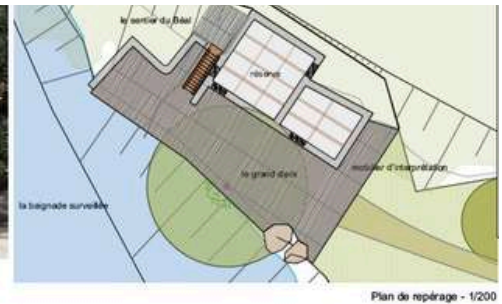
Le saviez- vous ?

Si vous êtes habitant vous bénéficiez de la gratuité du parking. Pour vous inscrire, rendez-vous en mairie avec votre carte grise et un justificatif de domicile.

Le Moulin

Aménagement
de
plate-forme
et
passerelle

Stabilisation
des berges



- *Aménagement d'une plateforme en bois
- *Chemin d'accès clairière ombragée
- *Ponton en bois et enrochement
- *Passerelle en métal
- *Pas japonais
- *Accès à dispositif léger

LES PROJETS EN COURS :

La halle du faubourg :



Les travaux de réfection, pris en charge par l'assurance décennale de l'entreprise, réalisés au courant du mois de mai ont permis de restaurer entièrement la toiture.

Comme vous le savez, la halle du faubourg est depuis quelques années au cœur de nos préoccupations. Un problème de réalisation était à l'origine d'infiltrations qui endommageaient les poutres et la pérennité de l'ouvrage.



La halle est désormais réhabilitée et fonctionnelle.

Le mur de soutènement aux jardins:



Vous avez sans doute remarqué lors d'une promenade que des travaux sont en cours du côté des jardins. Pour plus de sécurité l'équipe technique s'affaire à la réfection du mur de soutènement.



Le monument place du faubourg :

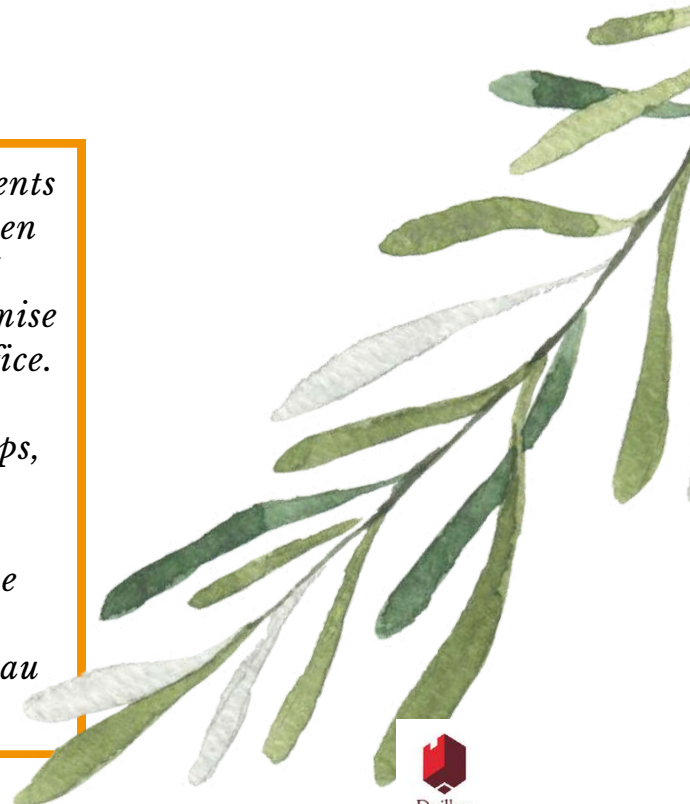


*Un petit monument a été érigé place du faubourg.
Il met à l'honneur les anciens habitants du village
aujourd'hui disparus.
Une pensée pour ceux qui jadis comme nous tous aujourd'hui,
furent les acteurs de la commune.*



Le saviez-vous ?

*Une partie des éléments
du porche de l'ancien
cimetière ont été
réemployés pour la mise
en œuvre de cet édifice.
Une manière de
rappeler que le temps,
piliers de notre
mémoire peut
s'inscrire dans une
continuité qui a
désormais sa place au
village.*



DECHETERIE:

Rappel:



La Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée (C3SM), est seule compétente en matière de collecte et de traitement des déchets.

Vous pouvez donc amener vos déchets gratuitement à la déchèterie de Tuchan.

Pour cela, rendez -vous en mairie afin de vous inscrire et recevoir une carte d'accès nominative ou contacter directement la déchèterie par courriel accueil@c3sm.fr muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de logement.

LES ENCOMBRANTS

Au village pour le ramassage mensuel, le 1er jeudi du mois pensez à prévenir au plus tard la veille (par téléphone) pour le dépôt et ramassage devant votre domicile.

Pour réserver sa collecte ou pour tous renseignements complémentaires:

*Déchèterie de Tuchan:
08 rue de la distillerie
Tel: 04/68/28/10/37*



*Du lundi au vendredi de
8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30* (*16h30 le vendredi)*

Bon à savoir :

*Des containers sont mis à disposition dans le hall de la mairie.
Vous pouvez y déposer les piles usagées, les néons, ampoules etc...*

LOGEMENT

La taxe sur les logements vacants

Afin d'apporter une réponse aux difficultés de logement et ainsi apporter une nouvelle dynamique au village, Monsieur le Maire et les élus se sont penchés sur la question des logements vacants en votant l'assujettissement à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

La taxe sur les logements vacants qu'est-ce que c'est ?

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts (CGI), les communes peuvent, par délibération et sous certaines conditions, assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Toutefois, seuls les logements vacants situés sur le territoire des communes où la taxe sur les logements vacants (TLV) prévue à l'article 232 du CGI n'est pas applicable peuvent être assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ce qui est le cas de la commune de Duilhac sous Peyrepertuse.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements vacants est établie au nom du propriétaire, de l'usufruitier, du preneur à bail à construction ou à réhabilitation ou de l'emphytéote qui dispose du local depuis le début de la période de vacance.

Vous voulez savoir si votre logement est concerné ?

Rendez- vous en mairie pour plus de renseignements.



Infos pratiques:

Mairie :

08 chemin du fort 11350
Duilhac Sous Peyrepertuse



E.mail : mairie@duilhac.fr

*Horaires d'ouverture
du secrétariat au public :*

*Du lundi au jeudi de
09 h00 à 11h00*

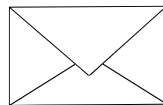
ou

*sur rendez-vous
en dehors de ces horaires.*

*Nous restons joignables
par mail ou par téléphone
au 04 68 45 40 55*

poste :

08 chemin du fort.



*Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de
9h00 à 11h00.*

Bibliothèque Municipale :

Place de l'église

Téléphone : 06/88/48/65/14.



*Horaires d'ouverture:
tous les mercredis de
13h00 à 17h00.*

*Du 19 avril au 30 août :
Exposition « voyage et instruments de
musique du monde »*

*Entrée libre et gratuite proposée par Denis Ortuani.(visites pendant les
heures d'ouverture de la bibliothèque).*

Epicerie du village :

07 rue de l'école.

Tel : 06/63/63/95/76



Horaires d'ouverture :

Les lundis, mardis, jeudis,
vendredis et samedis :
de 09h00 à 12h30 et
de 17h00 à 19h00.
les dimanches :
de 09h00 à 12h30
(fermé l'après midi)

Fermeture hebdomadaire :
les mercredis.

L'épicerie du village reste à votre disposition
pendant les jours fériés...
Pour en savoir plus, allez faire un tour sur sa
page facebook, les horaires, les infos et les
nouveautés y sont mises à jour régulièrement.



Malory vous accueille et vous propose ses services photocopies, relais colis,
journaux ainsi que des produits locaux (vin, miel, fromages, jus de fruits
etc.) et produits de première nécessité.

Dépôt de pain et viennoiseries (réservations fortement conseillées),
Pâtisseries disponibles le week-end

Pause café sur place et sandwiches (sur commande).
Petite terrasse mise à disposition.

Commerce ambulants :

Place de l'église.



Boucherie:

Tous les vendredis
de 10h30 à 11h15 (environ)

Vous serez avertis de son
arrivée au village par le
klaxon...
Tendez l'oreille!

Château De Peyrepertuse :



e-mail: info@peyrepertuse.com

Tel: 04/30/37/00/77 ou 06/71/58/63/36.

En juillet et août ne manquez pas les visites atypiques proposées au château (voir rubrique agenda)



Retrouvez toutes les infos pratiques et les horaires d'ouverture sur le site internet www.peyrepertuse.com

France info service:

*Bureau de poste
21 rue de la poste
11350 Tuchan*

Tel: 04/68/42/42/41

*Du lundi au vendredi
de 09h00 à 12h00
et de 13h30 à 15h30
Le samedi
de 09h00 à 11h30*

Vous pouvez avoir accès à un ordinateur en autonomie ou accompagné(e) d'un agent. Vous pouvez également sans rdv bénéficier d'un accompagnement individuel pour vos démarches administratives.

« Panneau pocket »

Vous le saviez ?

Grâce à cette application, simple d'utilisation et facile à télécharger sur votre smartphone, vous recevrez en temps réel toutes les infos de la mairie.



L'INFORMATION EN DIRECT DE LA MAIRIE SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêtés de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore**, **PlayStore** ou **AppGallery**.



2

Ouvrez PanneauPocket, recherchez **votre collectivité** ou le **code postal** et cliquez sur le **♥** situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos **favoris**.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !



Visite du Château De Peyrepertuse :

*C'est aussi le rendez vous de la culture et du patrimoine
alors pourquoi ne pas en profiter pour prendre de la hauteur et vous
rendre au Château De Peyrepertuse ?*

*Ce vaisseau de pierre vous offre une vue exceptionnelle sur la vallée...
Venez y découvrir les richesses de notre patrimoine
et n'oubliez pas les visites théâtralisées*

« L'esprit des pierres »

*La comédienne
Emmanuelle Sorba
se glisse dans la
peau de « la
vieille »,
celle qui depuis
toujours habite les
entrailles de la
forteresse.*



*Elle vous
conte avec
émotion et
une pointe
d'humour
l'histoire
des gens d'ici
et des légendes
d'autrefois...*

*Elle puise son inspiration
dans les vieilles pierres
et les ruines qui
constituent la mémoire
de notre patrimoine.*

*Pour tous
renseignements ou
réservation:
prenez contact avec la
billeterie du château
04 30 37 00 77*



Suivez la !

*Elle vous entraîne au grès de ses anecdotes et vous guide dans chaque
recoins du château...*

Une façon ludique et originale de visiter le château en famille ou entre amis.

AGENDA:



Au village, la mairie et bon nombre d'associations vous proposent tout au long de l'année des activités, animations et festivités...

Durant la période estivale chacun redouble d'efforts et vous donne rendez-vous pour vous divertir et vous proposer concerts, bals, expos, visites théâtralisées etc..



Alors à vos agendas et ne manquez pas ces moments de partage et de convivialité.

L'association « Corbières Sauvages »

Marchés locaux:

Jeudi 13 juillet

19h00 à 22h30

*(GTO musique piano)**



Mercredi 09 août

19h00 à 22h00

*(Ben Cross guitare et voix)**



Jeudi 10 août

19h00 à 22h00

*("CH'TI cathare" Animation jeux)**



Lundi 14 août

18h00 à 21h30

*(TCRProject)**



Samedi 16 septembre

13h00 à 19h00



Vous propose ses marchés producteurs et artisans locaux (à l'entrée du village sur la petite place entre la rue des quatre vents et la rue des amandiers)

Animations musicales, stands, buvette et petite restauration sur place.

Vous voulez participer ou simplement vous informer ?

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Micka au 06 /03/45/02/66

**Animations*

Le café associatif du village :

07 bis rue de l'école



« parce qu'il n'y en avait pas et qu'il en fallait un »

« le quatre vents festival »

Du 16 septembre au 17 septembre, se déroule « le quatre vents festival »

Durant deux jours, le village s'anime et prend des airs de guinguette.

C'est donc l'occasion de se réunir et de faire la fête !!!...



Tel:
Virginie
06/29/72/61/48
ou
Richard:
06/19/86/72/03



Vous pourrez profiter d'un grand nombre d'animations gratuites proposées par l'ensemble des intervenants de la commune, théâtre, contes, concerts, ateliers divers, jeux en bois, maquillage, conférences, spectacles, marché artisans et producteurs...

« le quatre vents festival »



Vous voulez vous investir et prendre part pleinement à la vie associative du village ?

Devenez bénévoles et rencontrez une équipe sympa et dynamique !!!!



DUILHAC-SOUS-PEYREPERTUSE
16 et 17 septembre 2023

Envie de participer à la mise en place d'un festival?

Nous accueillons toutes les bonnes volontés, que vous ayez beaucoup ou peu de temps, l'envie de monter ou piloter un projet/une action au sein du festival ou juste envie d'aider ponctuellement ou encore d'être bénévole les jours du festival...

Déco, idées expos/animations, gestion, accueil, buvette, marché de producteurs, concerts, technique, communication... Il y en a pour tout les talents !

Vous souhaitez être bénévole?

Contactez Morgane au 06 88 48 65 14

Vous êtes une association, un producteur ou artisan local et souhaitez tenir un stand lors du festival?

Contactez Mickaël au 06 03 45 02 66

Vous êtes un artiste de rue ou une association et souhaitez proposer une animation lors du festival?

Contactez Nini au 06 29 72 61 48



Restez informé des prochaines réunions d'accueil et d'information :


 Le café du Village, parce qu'il n'y en avait pas et qu'il en fallait un

 le.cafe.du.village.11@gmail.com







AGENDA:



*L'équipe municipale, élus et agents
ainsi que Emmanuelle (Emma) Sorba comédienne,*
redoublent d'ingéniosité et d'originalité pour vous faire vivre
des moments inoubliables.*



*Ainsi, durant l'été, vous pourrez profiter du Château De Peyrepertuse
comme jamais auparavant.*

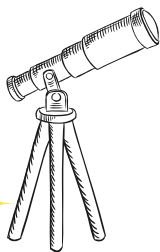


13 juillet : descente
aux flambeaux leds

*Illuminations, balade aux flambeaux leds,
Marché producteurs et artisans locaux,
Association Corbières Sauvages
Concerts (de 22h00 à 01h00).
Gratuit sans réservation.*

25 ou 26 ou 27 juillet
(selon météo) :
Nuit magique au château

*Sur le thème des étoiles durant toute la nuit,
du coucher au lever du soleil, spectacle et
intervention théâtrale, observation sur
téléscope, ambiance musicale.
Payant, sur réservation, places limitées,
à partir de 16 ans.
Prévoir pique-nique, matériel de couchage et
lampe ou frontale.*



AGENDA:

Nuit magique au
château

*En avant première!!!
le 23 juillet*

répétition générale

*Pour les villageois
gratuit
sur réservation
places limitées
inscription
en mairie*



les 02 et 16 août :
Lever de soleil au
château.

*Rendez vous très tôt pour une visite commentée
par la médiatrice du patrimoine
en appréciant le lever du soleil depuis le
Château de Peyreperouse.*

Payant, sur réservation, places limitées.



9 et 10 aout :
Jour de batailles au
château
soir de lumières au
village.



*En journée au Château
de 10h00 à 18h00 :*

*Batailles de chevaliers
(11h00-15h00-17h00),
jeux, animations...*

payant, sans réservation.



*En soirée au village
de 19h00 à 23h30 :*

Soir de lumières (place de l'église).

*Marché producteurs et artisans locaux
(association Corbières sauvages)*

*Buvette et petite restauration sur place
Spectacle de lumières leds avec la compagnie
Soukha à 22h00.*

Gratuit



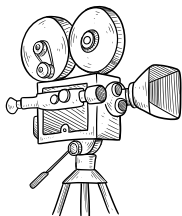
AGENDA:

14 août :
Cinéma en plein air
et marché producteurs
locaux

De 18h00 à 21h00 Marché producteurs et
artisans locaux " Association Corbières
Sauvages"

A partir de 21h15 : projection sur grand écran
de VERTIGO opus 3@ par JANOS.

Sur le parking
de l' espace jeux



A partir de 22h15 :

Projection sur grand écran
« Coeur de dragon
La légende du dernier dragon »

(de Rob Cohen 1996).
Gratuit sans réservation.
Prévoir lampe et matériel de confort.

16 septembre :
Découverte du
patrimoine naturel

De 9h00 à 12h00

Dans le cadre des journées du patrimoine le
conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie et
Frédéric Bichon éleveur ovins vous feront
découvrir les richesses de notre territoire.

Sur réservation cindy.montech@cen-occitanie.org





*Marchés producteurs
et
artisans locaux*



Duilhac Sous Peyrepertuse

Rue des 4 vents

→ *13 Juillet de 19h00 à 22h30*

→ *09 et 10 Août de 19h00 à 22h00*

→ *14 Août de 18h00 à 21h30*



Cucugnan

office de tourisme espace ombragé

→ *Les lundis de 18h00 à 20h00*

A partir du 3 juillet 2023 (sauf le 14 août)



Padern

place du village espace ombragé

→ *Les dimanches de 10 h00 à 13h00
à partir du 07 mai 2023*



Retrouvez toutes nos infos sur notre page facebook



Corbières sauvages



Mickael: 06:03:45:02:66



*Avec le soutien de l'office de tourisme Corbières Salanque à Cucugnan
et les mairies de Duilhac Sous Peyrepertuse et Padern.*

VIVRE AU VILLAGE:

Cà s'est passé a Duilhac sous Peyrepertuse dernièrement :

Rallye des vides greniers :

Pour sa première édition le rallye des vides greniers à fait la part belle malgré une météo incertaine.

Dimanche 07 mai
2023

Toutes les communes de la vallée se sont réunies pour mettre leur énergie en commun et vous proposer cet événement qui ouvre la période estivale.

RALLYE DES 5 VIDE-GRENIERS DES CORBIÈRES CATHARES

Soulatgé, Rouffiac-des-Corbières, Cucugnan, Padern, Duilhac-sous-Peyrepertuse

Padern 10h-17h Marché de producteurs et artisans

Restauration sur place (dans chaque village)

Rouffiac 17h30 Concerts The CrossRoad Project Folk-blues-Roots'n'roll DJ Tucknoris

Venez chiner dans nos charmantes communes des Corbières cathare

Dim. 7 MAI 2023 - 08h / 17h

Pour réserver un emplacement, contactez l'organisateur du village concerné (gratuit - places limitées):

Soulatgé : (Jacqueline) 06 25 29 77 61 jacquelinevigan66@gmail.com
Rouffiac des Corbières : (Jean) 06 42 03 24 21 anje.danbini@gmail.com
Cucugnan : (Pascale) 06 44 93 18 60 mjc@cucugnan.fr
Padern : (Camille) 06 88 23 05 04 cokerogic@gmail.com
Duilhac-sous-Peyrepertuse : (Malery) 07 63 63 95 76 malerythont27@gmail.com



Les commerçants d'un jour vous ont proposé leur stand dans les rues du village. Les nombreux badeaux quand à eux se sont levés tôt pour chiner les trésors sortis des remises.

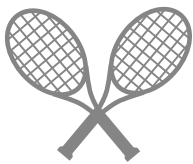


Un évènement qui mérite de se faire connaître et certainement à renouveler !!!

Cà s'est passé a Duilhac sous Peyrepertuse dernièrement :

Club de tennis de
Duilhac:

5 mai 2023 tournoi
des vacances...



*Bonat Janine
Présidente Tennis Club Duilhac*



*Un grand bravo à toute l'équipe des jeunes du tennis club de duilhac
pour leur participation au tournoi amical organisé par leur moniteur
David Le Goff*

VIVRE AU VILLAGE:

Cà s'est passé à Duilhac sous Peyrepertuse dernièrement :

Trails Cathares :

Edition 2023



Comme chaque
année au mois de
mai,
les trails cathares
forts de leurs succès
ont réuni bon
nombre de
participants venus
des quatre coins du
pays.

*Un événement sportif auquel les habitants de
Duilhac ont participé.*

Nous pouvons donc applaudir les performances de:

*Smael Ollive
63^{ème} sur 220 participants sur le parcours
32 km*



*Erwan Ollive
sur le parcours des pitchouns de Paziols le jeudi
et celui de Cucugnan le vendredi.*

*Pour des raisons de droits privés les photos sont publiées avec l'accord des personnes.
Nous n'avons pu toutes les contacter. Veuillez donc nous excuser si vous ne paraissez pas sur celles-ci
malgré votre participation aux événements.*

Cà s'est passé à Duilhac sous Peyrepertuse dernièrement :

Trails Cathares :



Edition 2023



*Morgan Buretey sur le
parcours du trail d'Alycia
12km en 02h49s*



C'est donc l'occasion de féliciter et remercier les organisateurs Béatrice et Romain ainsi que l'ensemble des participants, bénévoles et partenaires sans qui un événement d'une telle ampleur ne pourrait voir le jour.



LE COIN DES SAUTA ROCS



A vos plumes !!!!

Vous aussi vous voulez participer à l'élaboration de la gazette en publiant une annonce, une info, un événement, un texte, un poème, un dessin ?...

Cette page est faite pour vous !!!!

*Transmettez nous votre texte par mail
ou directement sur cette page découpée? ou sur papier libre à déposer dans
la boîte aux lettres de la mairie,
Nous nous efforcerons de le publier dans la prochaine gazette.*

Merci